

# ELECTROTECH

mag

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication

MAI 2023

## Focus

### Elles bougent

Encourager les femmes  
à oser l'industrie

## Dossier

### Projet de loi industrie verte

## Interview

Guillaume Kasbarian,  
Président de la commission  
Affaires Économiques  
de l'Assemblée nationale

Sous le haut patronage de  
Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République

# FINALE CHALLENGE INNOVATECH

—  
Mercredi 31 mai 2023

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

Centre De Conférence Pierre Mendès-France Paris

CHALLENGE  
InnovaTech®

Elles bougent

Région  
île de France

FR  
MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE  
L'Offre  
Spéciale  
Financière



**Édito**

## Laurent TARDIF Président de la FIEEC

Les beaux jours arrivent, et avec eux la satisfaction de tourner la page des inquiétudes énergétiques que nos entreprises craignaient de connaître cet hiver.

Grâce aux différentes mesures qui ont été prises, mais surtout grâce à l'engagement de tous les acteurs, entreprises, secteur public, et bien entendu de chacun de nous, les opérateurs ont réussi à éviter les opérations de délestages qui inquiétaient à plus d'un titre. J'ai la conviction que nous devons cette réussite au sens des responsabilités de chacun, mais aussi au déploiement de nos solutions d'efficacité énergétique qui ont fortement contribué à massifier les écogestes et à mettre en œuvre, de façon pratique, le plan de sobriété énergétique.

Pour autant, les efforts de sobriété énergétique n'ont pas vocation à s'achever avec la douceur climatique qui revient. Nous sommes appelés collectivement à poursuivre nos efforts. Cette cause, singulièrement noble puisqu'elle vise aussi à protéger notre planète pour les générations futures, vient renforcer l'apport des technologies que nos entreprises produisent au service de l'environnement. Nous sommes convaincus que la technologie, l'innovation et le progrès scientifique sont plus que jamais des solutions sur lesquelles il

faut miser, à l'inverse des discours « décroissants » aux idées généreuses mais aux effets dévastateurs pour notre économie.

Afin d'accompagner nos entreprises dans la transition écologique et énergétique, plusieurs plans sont mis en place par le secteur public, tant en France qu'au niveau européen. Nous avons souhaité, dans ce magazine, faire un focus sur ces initiatives qui visent, en partie, à répondre à l'Inflation Reduction Act (IRA) américain dont l'attractivité se fait déjà ressentir sur nos entreprises.

Si le principe de ces différentes initiatives rejoint le même objectif, celui de soutenir les industries les plus vertes, force est de constater que les modalités et surtout les budgets consacrés sont naturellement très différents entre nos deux continents. Les effets devraient donc être très inégaux. Quoi qu'il en soit, la FIEEC s'implique avec détermination dans la concertation et le suivi de ces initiatives au regard des nombreuses industries vertes qui composent notre fédération, avec la volonté farouche de soutenir toutes les initiatives qui permettront d'accélérer la transition énergétique de notre pays.

Bonne lecture !

ELECTROTECH mag est édité par la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication  
17 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris – [www.fieec.fr](http://www.fieec.fr) – Contact : [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

**Directeur de la Publication** : Benoît Lavigne, délégué général

**Rédaction en chef** : Joelle Monette, responsable communication institutionnelle

**Rédaction** : Emmanuelle Legrand, agence Legrand Conseil, contributeurs et partenaires

**Conception graphique** : Clémentine Crétois, agence DixHuit

**Impression** : Desk.com – Imprimé en France – Papier certifié PEFC – Dépôt légal – Mai 2023



## NOS ADHÉRENTS



## NOS MEMBRES ASSOCIÉS





FRANCE NATION VERTE  
Agir - Mobiliser - Accélérer

Propositions des pilotes  
pour le projet de loi  
Industrie Verte

**Dossier** [P.12](#) à 18

Le projet de loi industrie verte

[P.14](#)



**Interview**

**Guillaume Kasbarian,**  
Président de la commission  
Affaires Économiques  
de l'Assemblée nationale

[P.3](#)

**Edito**

**Laurent Tardif,** président de la FIEEC

[P.6](#)

**Repères**

[La Fédération  
Numérique](#)  
[Bâtiment](#)  
[RSE](#)  
[Développement durable](#)  
[Électrique](#)  
[Attractivité](#)  
[Innovation](#)  
[International-Europe](#)

[P.38](#)

**Place aux partenaires**

**Elles bougent**  
Encourager les femmes à oser l'industrie

[P.39](#)

**Carnet**

[P.41](#)

**Agenda**

# La Fédération

## RENCONTRES MARQUANTES

### Galerie photos

#### Colloque de l'association AMORCE



Le 24 janvier, la FIEEC est invitée à la table ronde introductive des 16èmes rencontres Amorce-Eco-organismes.

[Lire page 27](#)

#### Plan de Sobriété énergétique



Le 27 février, premier point d'étape du Plan de sobriété énergétique à l'invitation de la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher.

#### Salon Global Industrie à Lyon



Le 7 mars, inauguration du Village Électronique de Global industrie à Lyon.

#### Matinée d'échanges : les 3 ans de la loi AGECE



Le 3 février, la fédération est l'invitée de la matinée d'échanges organisée par le MEDEF sur le bilan de la mise en œuvre de l'Économie Circulaire en France.

[Lire page 27](#)

#### Enerj-meeting au Palais Brongniart



Le 28 février, la FIEEC est à nouveau partenaire de la Journée de l'Efficacité énergétique et environnementale des bâtiments.

#### REFNum au Campus Cyber de la Défense



Le 28 mars, table ronde « Cyber souveraineté, les atouts de la France » à la REFNum du MEDEF.

## INDUSTRI-ELLES POUR LE MENTORAT

### 1 jeune 1 industrielle

Le 8 mars 2023, journée internationale des droits des femmes, Frédérique Le Grevès, vice-présidente de la Branche Électronique de la FIEEC et présidente du CSF Électronique, a accepté d'être la marraine du collectif **#IndustriELLES**.

Annoncé à Global Industrie par Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, dans la continuité de l'initiative d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, ce collectif a pour mission de fédérer les femmes de l'industrie en s'appuyant sur des rôles modèles et d'organiser du mentorat avec le dispositif **1 jeune 1 industrielle**.



**L'industrie offre aux femmes de formidables opportunités de carrières. Je souhaite donner envie aux femmes de nous rejoindre pour construire ensemble l'industrie de demain qui apporte des solutions aux grands défis sociétaux tels que la transition énergétique et la transformation digitale.**

Frédérique Le Grevès, vice-présidente de la Branche Électronique de la FIEEC - présidente du CSF Électronique

## RENCONTRE AVEC BRUNO MILLIENNE

### A table... avec le Comité de liaison Bâtiment de la FIEEC !

Député des Yvelines et récemment nommé au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, **Bruno Millienne** était l'invité du Comité de liaison Bâtiment de la FIEEC le 8 mars 2023.

Les échanges ont permis également d'évoquer le Projet de loi Industrie verte ([lire dossier page 12](#)) pour lequel il a été missionné pour le copilotage du volet « Produire, commander et acheter en France ».





## RETOUR SUR LES WEBINAIRES FIEEC

### Exportation de matériels de guerre et assimilés

Le 15 février, la FIEEC et le GICAT ont co-organisé un webinaire consacré à la liaison du guichet unique national douanier (GUN – DELTA) avec le système d'information, de gestion et d'administration des licences d'exportation (SIGALE) de matériels de guerre et assimilés qui est active depuis le 16 janvier 2023.

La Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) était invitée à échanger avec les participants au sujet de cette automatisation du contrôle et de l'imputation des licences d'exportation des matériels de guerre lors des formalités douanières.

### Opportunités d'affaires au Japon

Dans un contexte international très perturbé, il convient de renforcer les liens avec des partenaires fiables, notamment ceux avec lesquels l'Union européenne a signé un accord de partenariat économique. C'est le cas avec le Japon depuis 2019. Il y a donc de réelles opportunités mais aussi des obstacles à contourner pour aborder ce marché.

Le 30 mars 2023, en partenariat avec la CCI France-Japon, France Chimie et la FIEEC ont organisé un webinaire destiné à appréhender le marché japonais pour les secteurs de la chimie, de l'électronique et de l'électricité. Pour mieux comprendre les conditions d'accès à ce marché, les échanges ont notamment donné la parole à des entreprises qui ont fait le choix de s'implanter au Japon.

## Webinaire #Innov'tech

### Le recyclage du futur :

La Tech, atout majeur du traitement et de la valorisation des déchets

Des machines made in France de plus en plus perfectionnées, boostées à l'Intelligence artificielle, font faire des bonds technologiques aux acteurs du tri et de la valorisation des déchets.

Comment les nouvelles technologies développées par nos filières contribuent-elles à cette révolution ?  
Quelles solutions hyper innovantes sont-elles déjà en application ?

Et demain, comment aller encore plus loin ?

Pour répondre à ces questions, la FIEEC a invité les industriels Pellenc ST et Siléane à présenter les avancées technologiques en matière de robotique dans le domaine du tri et de la valorisation des déchets.

Découvrez l'article [page 32](#).  
Pour participer aux webinaires de la FIEEC, adressez un mail à [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)



Hélène Henry  
Sileane



Antoine Bourely  
Pellenc ST



## RENDEZ-VOUS : COLLOQUE & GARDEN PARTY 2023

### Les matières premières à l'honneur



Dans un contexte où les enjeux de **matières premières** sont devenus évidemment centraux pour nos industries, que ce soit en matière de coûts, de disponibilité sur les marchés ou de recyclabilité, la FIEEC a choisi d'en faire le thème central de ses rencontres 2023.

Le 6 juillet 2023, à l'issue de notre Assemblée générale annuelle, ne manquez pas notre colloque « Matières Premières ». Construit sur le modèle de celui que nous avons consacré à l'attractivité de nos métiers en juillet dernier, il sera bien-sûr suivi de la très attendue Garden Party !

## CERCLE DES DÉCIDEURS

### Rencontre avec Christel Bories, présidente d'Eramet

Le Cercle des Décideurs de la FIEEC a rencontré Christel Bories, présidente du groupe minier et métallurgique mondial Eramet, pour échanger sur les enjeux des métaux stratégiques en matière d'approvisionnement, de réglementation ou encore de durabilité. Cette rencontre a également été l'occasion de travailler à la préparation du colloque la FIEEC du 6 juillet qui sera consacré aux matières premières et auquel Madame Borie a accepté de nous faire le plaisir d'intervenir.



## BRAVO ET MERCI !

### Jacques Levet, l'expert hors normes

Figure du monde de la normalisation, Jacques Levet, directeur des Affaires techniques et de la Normalisation de la FIEEC et secrétaire général de l'Union Technique de l'Électricité (UTE) a pris sa retraite le 31 mars 2023.

Avec passion, pendant plus de 10 ans, Jacques a construit et mis en œuvre pour la fédération et ses adhérents, les stratégies de normalisation réglementaire et technique, et de lutte contre la contrefaçon.

Toute l'équipe de la FIEEC souhaite à ce bilingue en acronymes une merveilleuse retraite - qui s'annonce très active - et salue l'arrivée de Fabienne Ramirez pour lui succéder aux commandes.

Bienvenue Fabienne !

# OBJECTIF FIBRE

## Pour déployer un réseau optique de qualité, suivez le guide...



Objectif Fibre publie le 23 mai 2023 son dernier **guide des bonnes pratiques professionnelles** consacré au raccordement et câblage des locaux individuels à un réseau en fibre optique. Il vient compléter la bibliothèque des guides publiés depuis 2009. En tant que plateforme collaborative représentative de la filière via ses membres - FIEEC, FFT, FFIR, SERCE, Infranum - Objectif Fibre travaille à identifier et **lever les obstacles à un déploiement de qualité des réseaux optiques** jusqu'à l'abonné.

**S'inscrire au webinar**

save the date!

**objectif fibre**

**Webinaire**  
23 mai 2023  
de 9h à 10h30

**Enjeux et bonnes pratiques du raccordement au réseau FttH des locaux individuels neufs à usage résidentiel ou professionnel**

**Découvrez le nouveau guide 2023 !**

Maisons isolées, lotissements, maisons groupées, zones artisanales...

**Inscrivez-vous**

Le déploiement des réseaux optiques en France au travers du **Plan France Très Haut Débit** est un succès avec 34,5 millions de locaux raccordables et 18,1 millions d'abonnés à la fibre au 31 décembre 2022. La pérennité et la résilience de ces réseaux exigent un **strict respect des règles de l'art** lors par des équipes opérationnelles formées, depuis le choix des composants en respect des normes en vigueur, jusqu'à la recette des réseaux.

Dans ce but, Objectif Fibre décline ses travaux sur 4 axes à savoir les bonnes pratiques professionnelles, la formation, la normalisation et la communication.

Les guides d'Objectif Fibre sont accessibles gratuitement sur le site [www.objectif-fibre.fr](http://www.objectif-fibre.fr)

**Consulter les guides**

**Raccordement et câblage des locaux individuels neufs à un réseau en fibre optique. Résidentiel ou professionnel isolé ou en lotissement.**

Fig. 10 - Schéma de communication type pour les locaux individuels, toutes zones confondues.

**Le nouveau guide 2023 : Locaux Résidentiels, les clés pour une bonne connectivité au réseau FttH**

## NOTE DE CONJONCTURE

### L'économie mondiale cherche un nouvel équilibre

Alors que les répercussions économiques du choc de la pandémie étaient en passe de se dissiper et que l'impact du conflit en Ukraine sur les prix mondiaux s'atténuait, la résurgence du risque financier vient faire peser une nouvelle menace sur l'économie mondiale.

L'inflation ayant changé de nature en se révélant moins circonstancielle et plus fondamentale, les politiques monétaires auront à lutter à la fois contre l'instabilité financière et la dérive des prix. L'année 2022 a été celle du pivot majeur des politiques monétaires. 2023 est celle de la répercussion de ce pivot sur la sphère financière puis sur l'activité économique.

L'impact économique de la nervosité du système bancaire passerait pour sa part via deux canaux : le comportement d'épargne des acteurs et la distribution du crédit. Il y aurait une forte appétence pour l'épargne de la part de ménages confrontés à une perte de la valeur réelle de leur patrimoine et une restriction accrue du crédit déjà palpable sur le segment immobilier.

L'évolution des conditions du crédit de la part d'acteurs financiers sera à suivre attentivement alors que les questions de liquidité sont réapparues au cours des derniers mois. Cette situation ne se limite pas aux établissements financiers mais concerne aussi les sociétés non financières qui ont vu leur situation de trésorerie se complexifier et dont une proportion croissante voit, en Europe, les contraintes financières exercer une limite à la production.

### Une croissance mondiale amoindrie

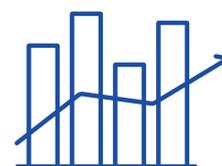
Ces circonstances nous conduisent à retenir un rythme de croissance inférieur au potentiel des économies occidentales pour les deux prochaines années. Il le dépasserait en Chine, principalement par un effet de récupération post-pandémie. À moyen terme, nous conservons une hypothèse d'une croissance potentielle en modération en Europe et en Chine, en raison d'une démographie déclinante et de moindres gains de productivité.

Ce potentiel serait un peu inférieur à 2 % aux États-Unis, à 4 % en Chine et au voisinage de 1 % en zone euro. La progression des populations en âge de travailler ralentirait encore, quoique temporairement moins en Chine, et les gains de productivité ont fléchi. L'une des questions clés pour la croissance potentielle tient à l'impact que joueront les investissements nécessaires pour la transition environnementale. Les estimations des montants à effectuer sont de l'ordre de 2 à 3 points de PIB par an, sans compter les investissements visant à l'atténuation des dommages du changement climatique.

Ces dépenses consistent plus en un changement des modes de production qu'elles ne sont vecteurs d'une activité additionnelle et de gains de productivité. En ce sens, elles paraissent de nature inflationniste à moyen terme plutôt que porteuses d'un rebond quantitatif de la croissance.

Extrait du tableau de bord conjoncturel de la FIEEC – Avril 2023

Pour recevoir le tableau de bord détaillé par activités du secteur, adressez un e-mail à [cferrri@fieec.fr](mailto:cferrri@fieec.fr)



## LA FRANCE : FUTURE CHAMPIONNE DE L'INDUSTRIE VERTE ?

Un des enjeux majeurs de la relance de l'économie française réside en grande partie dans la **capacité de l'État à accompagner la transition écologique de l'industrie**, pour répondre aux défis environnementaux et climatiques.

Annoncé par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique lors de ses vœux, le 5 janvier 2023, le projet de loi sur l'industrie verte tente de répondre à deux objectifs :

- Faire de la France le **leader de l'industrie verte et des technologies** qui vont permettre la décarbonation,
- **Accompagner la décarbonation de l'industrie**, qui représente aujourd'hui 19% des émissions de gaz à effet de serre en France.

Le texte devrait être présenté à l'Assemblée nationale d'ici l'été 2023.

Après les concertations avec les acteurs de la société civile, dont la FIEEC fait partie, il reste à espérer que l'encadrement et les dispositifs de soutien qui seront mis en place soient en phase avec le temps de l'industrie et le périmètre européen.

## L'IMPACT POUR NOTRE FILIÈRE

Si la FIEEC partage les objectifs de verdissement de l'industrie et de souveraineté industrielle, elle appelle toutefois à faire preuve de vigilance. En effet, les contours du projet de loi Industrie verte sont encore flous et certaines propositions semblent aller dans le sens contraire des intérêts de l'industrie.

Par ailleurs, la priorité des industries électro-technologiques réside en un **besoin de stabilité du cadre réglementaire et de dispositifs adaptés**.

Ce texte impacterait particulièrement **les filières électrique et électronique**, au premier plan desquelles se trouvent les acteurs industriels qui conçoivent et produisent les solutions technologiques permettant de répondre aux transitions énergétiques, climatique et numérique.

Situées en amont de l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, leurs **infrastructures et composants électro-technologiques irriguent l'ensemble de l'économie** auprès de nombreux marchés de destination : bâtiment, automobile, e-santé, aéronautique, industrie du futur, biens de consommation, électronique, infrastructures numériques, smart grids...

Deux axes sont particulièrement décisifs pour nos industries :

- L'enjeu du **financement**, avec le Crédit d'impôt recherche (CIR)
- L'enjeu de la **formation**, autour de nouvelles compétences métiers

### FINANCEMENT

La transition des industries nécessite des **investissements importants et constants en Recherche et Développement (R&D)**, qui ne peuvent se faire sans un soutien massif des pouvoirs publics. Aussi, la FIEEC soutient la **pérennisation et la sanctuarisation du CIR** tel qu'il est actuellement mis en œuvre. En effet, ce dispositif est d'importance vitale, puisqu'il permet à nos industries d'innover et de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, la FIEEC incite à être vigilant quant à l'éventualité d'un verdissement du CIR ; il convient de rappeler qu'aucune nomenclature objective et claire des activités et secteurs économiques dits écologiques n'existe.

### FORMATION

Sur la question des compétences, la FIEEC apporte son soutien à la contribution de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). La formation est un enjeu majeur pour nos secteurs. Les changements profonds et inéluctables qui s'imposent à l'industrie vont impliquer une **évolution significative de l'activité, des emplois et des compétences**.

L'industrie verte du futur sera la concrétisation d'une nouvelle révolution industrielle qui vise à rendre l'usine de demain plus agile et flexible, moins coûteuse et plus respectueuse de l'environnement.

## LA FIEEC EN ACTIONS

La FIEEC a participé activement à la co-construction de ce projet de loi à travers l'élaboration de propositions, la participation à la consultation organisée autour de Roland Lescure, ministre chargé de l'industrie ainsi que plusieurs rencontres avec la Direction Générale des Entreprises, le conseiller du président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale Guillaume Kasbarian, le cabinet du ministre de l'économie et le député des Yvelines Bruno Millienne, co-pilote du chantier « produire commander et acheter en France »

La Fédération poursuivra sa mobilisation au cours des prochains mois pour porter la voix des industries électro-technologiques, en première ligne pour répondre à l'ambition du Gouvernement de faire de la France la première nation de l'industrie verte en Europe !

## 29 PROPOSITIONS RESSORTENT DE LA CONSULTATION

Sous la coordination de Guillaume Kasbarian le texte s'articule autour de **cinq chantiers** thématiques :

- **Transformer la fiscalité** pour faire grandir l'industrie verte
- **Ouvrir des usines**, réhabiliter les friches et mettre à disposition des terrains
- **Produire, commander, acheter en France**
- **Financer** l'industrie verte
- **Former** aux métiers de l'Industrie verte.

Vingt-neuf propositions issues de ces chantiers ont été annoncées lors d'une conférence de presse organisée le lundi 3 avril au ministère.

**#1** - Aider l'industrie à s'engager dans la décarbonation

**#2** - Soutenir la production verte par des crédits d'impôt

**#3** - Donner de la visibilité à l'industrie avec l'assurance de contrats de long terme d'énergie décarbonée

**#4** - Financer les mesures annoncées

**#5** - Renforcer la planification des implantations industrielles dans les territoires

**#6** - Préparer plus de sites « clefs en mains » pour réduire les délais d'implantation

**#7** - Accélérer la dépollution des terrains industriels

**#8** - Repenser les garanties financières pour dépolluer les terrains industriels

**#9** - Réduire les délais de la Commission nationale du débat public pour l'industrie verte

**#10** - Paralléliser et améliorer les procédures administratives pour accélérer la réindustrialisation

**#11** - Favoriser l'économie circulaire industrielle en France

**#12** - Sécuriser les porteurs de projets industriels et clarifier le cadre des contentieux environnementaux

**#13** - Créer un standard d'excellence environnementale : « le triple 3 »

**#14** - Mieux accompagner les entreprises dans leur diagnostic de décarbonation et renforcer l'obligation de publication d'un Beges et d'un plan de transition

**#15** - Favoriser les produits verts dans les achats publics

**#16** - Garantir une stabilité des normes sur 5 ans pour donner de la visibilité aux porteurs de projets industriels

**#17** - Créer un label « industrie verte »

**#18** - Transformer le livret de développement durable et solidaire en « livret vert »

**#19** - Créer un « livret climat » pour les mineurs

**#20** - Accroître le financement des entreprises non cotées engagées dans la transition grâce à l'épargne retraite et l'assurance-vie

**#21** - Prioriser l'effet de levier en renforçant les mécanismes de la garantie verte

**#22** - Lancer une grande campagne de communication sur les métiers de l'industrie

**#23** - Faire découvrir les métiers de l'industrie dès le collège en impliquant les entreprises

**#24** - Rendre obligatoire l'affichage du taux d'emploi et des salaires en sortie de formation sur toutes les plateformes d'orientation

**#25** - Doubler le nombre d'écoles de production et renforcer les campus des métiers et des qualifications sur l'ensemble des territoires

**#26** - Renforcer les filières de production des lycées professionnels et leurs partenariats avec les entreprises

**#27** - Former plus aux métiers de l'industrie : augmenter le vivier industriel en école, à l'université et par la formation professionnelle

**#28** - Expérimenter l'introduction d'objectifs de féminisation dans les classes préparatoires scientifiques

**#29** - Renforcer l'adéquation entre la formation continue et la transition écologique dans l'industrie

## Interview

## LE CHANTIER DE L'ACCÉLÉRATION DE L'INDUSTRIE VERTE



## Guillaume Kasbarian

Président de la commission Affaires Économiques  
de l'Assemblée nationale



Nous devons agir (...) pour assurer la cohérence et l'efficacité de notre politique industrielle, sans rajouter de la complexité pour les entreprises

### A l'échelle européenne, plusieurs réglementations vont dans le cadre d'un verdissement de l'industrie et d'une réindustrialisation. Comment les ambitions nationales s'articuleront-elles avec les ambitions européennes ?

Notre objectif est clair : accélérer l'industrialisation de nos territoires et décarboner notre outil de production pour répondre à l'urgence climatique. Dans le contexte de concurrence mondialisée, nous devons redoubler d'efforts pour **renforcer notre indépendance stratégique, assurer notre souveraineté industrielle et technologique**, et continuer d'améliorer l'attractivité de la France pour réindustrialiser durablement notre pays !

Nous devons donc **agir sur l'ensemble des leviers à notre disposition**, français comme européens, pour assurer la cohérence et l'efficacité de notre politique industrielle, sans rajouter de la complexité pour les entreprises. Au contraire, il nous faut encore simplifier.

C'est tout le sens du projet de loi « Industrie Verte » et des 29 propositions, issues d'un large travail de réflexion, de concertation et de co-construction, que nous avons remises à Bruno Le Maire début avril. L'objectif est d'agir sur les **cinq chantiers prioritaires** que nous avons identifiés : la fiscalité, le foncier, la commande publique, le financement et la formation.

Si nous souhaitons faire de la France la première nation européenne de l'industrie décarbonée, nous ne pouvons faire l'économie d'une politique ambitieuse.



Une chose est claire : l'industrie est déterminante pour réussir notre transition écologique

## La formation est l'un des axes prioritaires du projet de loi. Quels sont les mesures sur l'attractivité aujourd'hui envisagées ?

On ne pourra pas féminiser durablement l'industrie sans la rendre plus attractive. C'est pourquoi, il nous faut mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués à l'échelle nationale et locale. Mener une grande **campagne de communication** sur l'industrie, faire découvrir la diversité de ses métiers aux élèves dès le collège en **impliquant davantage les entreprises**, renforcer les filières de production des lycées professionnels... voici quelques propositions pour redonner aux Français l'envie de redécouvrir l'industrie.

A mon sens, **l'obligation d'afficher le taux d'emploi et les salaires** en sortie de formation sur toutes les plateformes

d'orientation permettra également d'accroître la connaissance des métiers industriels et d'accélérer l'intérêt des jeunes pour des filières plus rémunératrices. Il faut donner toutes les clés de lecture nécessaires aux parents et aux étudiants pour effectuer un choix de carrière. C'est une mesure à laquelle je crois beaucoup.

Enfin, l'expérimentation **d'objectifs contraignants de féminisation** dans les classes préparatoires scientifiques pourrait permettre d'élargir rapidement le vivier de talents et de renforcer l'attrait des métiers de l'industrie verte pour les jeunes filles.



Notre mix énergétique est l'un des plus décarboné d'Europe, voire du monde

## En quoi la commande publique et privée contribuent-elles à la stratégie de réindustrialisation verte ? Et quelles sont les prochaines étapes du projet de loi ?

L'**excellence environnementale française n'est pas suffisamment valorisée** dans la commande publique et privée alors que nous disposons d'un avantage compétitif majeur : notre mix énergétique est l'un des plus décarboné d'Europe, voire du monde. Pourtant, nous continuons d'importer des produits de l'autre bout de la planète, même si nous les produisons sur notre territoire.

Le prix ne peut plus être l'unique critère de commande.

Nous proposons d'offrir des perspectives économiques aux engagements écologiques en créant un **standard d'excellence environnementale** pour donner un avantage compétitif aux entreprises produisant en France et en Europe et en favorisant les produits verts dans les achats publics et privés.

Notre travail ne s'arrête pas à la remise de nos propositions. Nous devons désormais les enrichir au plus près du terrain et élargir les discussions à l'ensemble des partis politiques qui souhaitent réindustrialiser la France, car une chose est claire : l'industrie est déterminante pour réussir notre transition écologique.

Nous comptons donc sur **l'engagement et l'implication de tous les acteurs concernés** pour pouvoir construire une majorité autour de ce projet et aboutir à un texte consensuel et ambitieux. Je suis convaincu que nous pouvons rassembler l'ensemble des Français au-delà des traditionnels clivages politiques et que nous y arriverons, ensemble.

## Point de vue



## Pierre Bitard

Économiste, spécialiste du CIR  
à l'Association nationale de la Recherche  
et de la Technologie (ANRT)



**L'innovation s'avère  
être la première source  
de croissance et de  
compétitivité à long terme**

« Pour accroître la compétitivité de l'appareil productif français, l'article 244 quater B du code général des impôts a instauré un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises » : telle est la formulation de l'administration fiscale qu'il reste bon de rappeler en ces temps où le mélange des genres tend à s'imposer comme norme.

Car c'est bien à cette aune, « le développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises », qu'il convient d'envisager l'impact du Crédit d'impôt recherche (CIR). Et non selon d'autres jauges, plus ou moins insolites, qui ont pu voir le jour au fil de ses quarante années d'existence.

Pourquoi avoir instauré ce « mécanisme d'incitation fiscale » ? Parce qu'il y eut alors la prise de conscience suivante : **l'innovation**, i.e. la mise sur le marché ou l'usage dans les process industriels de connaissances nouvelles sous forme de biens et services, **s'avère la première source de croissance et de compétitivité à long terme**. Et, malgré l'existence, voire une certaine prolifération récente d'innovations sans liens immédiats avec des activités de recherche et développement (R&D), ces dernières résistent comme source essentielle d'innovation. En pratique toutefois, une entreprise qui investit en R&D ne peut jamais s'approprier la totalité de la valeur des connaissances ainsi engendrées. C'est par leur circulation que les connaissances acquièrent de la valeur. Aussi, le bénéfice social des activités de R&D est-il supérieur à celui des investisseurs individuels. **Sans soutien de l'État à la recherche publique et privée, les entreprises sous-investiraient**. Aussi, près de 9 pays de l'OCDE sur 10 ont-ils recours à un crédit d'impôt recherche. Et comme l'ont montré nos travaux, ces CIR ont eu tendance à de plus en plus ressembler au nôtre.

**L'une des dernières tentations en matière d'orientation des dépenses de R&D des entreprises consisterait à exiger que les travaux de R&D des entreprises soient plus « adaptés aux besoins de la transition écologique »**. D'où l'idée d'un « CIR vert », incitation à infléchir la nature des travaux que les entreprises mettent en œuvre... afin d'améliorer la qualité des services rendus à leurs clients par leurs produits ou technologies. Une **nouvelle jauge** donc, forcément **en conflit avec l'objectif même du dispositif**.

Or, le besoin d'investir en R&D se fait plus pressant que jamais : l'avenir de l'économie nationale passe par une réindustrialisation sous contrainte de transition écologique. Cette réindustrialisation, et les rédacteurs du texte fondateur l'avaient bien compris, nécessite d'« **accroître la compétitivité de l'appareil productif français** ». Et pas autre chose.

## INDUSTRIE « NET ZÉRO »

### Augmenter la production européenne des technologies de décarbonation

Le marché mondial des principales **technologies à zéro émission nette devrait tripler d'ici 2030** pour atteindre une valeur annuelle d'environ 600 milliards d'euros. Dans ce contexte extrêmement concurrentiel<sup>1</sup>, la Commission européenne a présenté début 2023 un **plan industriel du pacte vert** pour **renforcer la compétitivité de l'industrie européenne** et soutenir la transition rapide vers la neutralité climatique. Ce plan crée un environnement favorable pour augmenter les capacités de production de l'Union Européenne (UE) dans ce secteur en pleine croissance.

Au cœur de ce Pacte vert, le règlement « **zéro net industrie** » ou NZIA<sup>2</sup> fixe des **objectifs indicatifs de production** à atteindre d'ici **2030** pour répondre à 40% des besoins de l'UE.

Il s'applique aux **technologies qui contribuent de manière significative à la décarbonation** comme les batteries et le stockage, les pompes à chaleur, les piles à combustibles, les énergies renouvelables ou encore les technologies des réseaux électriques.

Ce règlement repose sur différents piliers :

- **Établir des conditions favorables** : il améliorera les conditions d'investissement dans les technologies à consommation énergétique nette zéro par une meilleure information, des **procédures simplifiées** et une priorisation autour de **projets stratégiques** essentiels pour renforcer la résilience et la compétitivité de l'industrie de l'UE<sup>3</sup>.

- **Accélérer le captage du CO2** : à partir de 2030, l'UE devra avoir créé 50 millions de tonnes de capacité d'injection annuelle dans les sites de stockage stratégiques du CO2.
- **Faciliter l'accès aux marchés** : afin de stimuler la diversification de l'offre de technologies à consommation énergétique nette zéro, le règlement impose aux autorités publiques de prendre en compte des **critères de durabilité et de résilience** dans les marchés publics ou les enchères.
- **Améliorer les compétences** : il garantira une main-d'œuvre qualifiée en capacité de soutenir la production de ces technologies, notamment au moyen de la création d'**académies industrielles à consommation énergétique nette zéro**<sup>4</sup>.
- **Encourager l'innovation** : le règlement permet aux États membres de mettre en place des **bacs à sable réglementaires**<sup>5</sup> pour tester des technologies « zéro net » innovantes dans des conditions réglementaires assouplies.
- **Favoriser une meilleure gouvernance** : la **plateforme « Europe zéro net »** permettra à la Commission et aux États membres de mieux coordonner leurs actions et les échanges d'informations, en s'appuyant notamment sur les alliances industrielles existantes.

Le règlement proposé doit maintenant être examiné et approuvé par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne avant son adoption et son entrée en vigueur.

1 Notamment vis-à-vis de la Chine et des USA avec la législation américaine de l'Inflation Reduction Act

2 Pour Net Zero Industrial Act

3 Comprenant les sites de stockage du CO2 capturé

4 Avec le soutien et la supervision de la plateforme « Europe zéro net »

5 Espace destiné à mettre à l'essai de nouveaux produits ou processus avant leur entrée sur le marché



## CRITICAL RAW MATERIALS ACT

### Vos matières premières sont-elles critiques ?



La Commission européenne a publié le 16 mars 2023 une proposition de **règlement sur les matières premières critiques**<sup>1</sup> pour faire face aux risques d'approvisionnement dans les années à venir. Pour l'aider à atteindre ces objectifs, elle souhaite créer un **comité européen pour les matières premières critiques** composé d'un représentant de la Commission, et de représentants pour chacun des États membres.

Par ailleurs, le [premier draft de l'étude d'impact du futur règlement](#) a été diffusé. Il reprend notamment la liste des matières premières critiques de 2020 parmi lesquelles le lithium, le cobalt, le nickel ou encore les terres rares.

Parmi les principaux points à retenir :

#### 1- Favoriser l'extraction dans l'Union européenne

**10% des matières premières critiques et stratégiques** consommées dans l'UE devraient y être extraites d'ici 2030<sup>2</sup>. Quant aux matières premières critiques transformées, 40% de la demande devrait être faite sur le sol européen. Pour ce faire, la Commission entend notamment établir une **liste des matières premières critiques et stratégiques** avec un « haut ratio entre la demande future et la production mondiale actuelle ». Pour faciliter l'implantation de nouveaux projets d'extraction, de transformation ou de recyclage de ces matières, la Commission suggère la création d'un label « **projets stratégiques** »<sup>3</sup> favorisant entre autres l'accélération d'octroi de permis.

#### 2- Identifier les ressources et les besoins

La Commission souhaite que les États membres établissent des programmes nationaux d'exploration<sup>4</sup> en conservant la charge de développer un **tableau de bord analysant les risques d'approvisionnement** pour les matières premières critiques. Tout cela accessible publiquement en ligne.

#### 3- Encourager la circularité

**15% des matières premières critiques stratégiques** consommées devront provenir d'une **filiale de recyclage** établie dans l'UE. Pour ce faire, les États membres devront augmenter la collecte de déchets et de composants adéquats et promouvoir la récupération de ces matières dans les déchets d'extraction<sup>5</sup>. La Commission souhaite également développer des méthodes et règles pour **calculer l'empreinte environnementale** des matières premières critiques.

#### 4- Diversifier l'approvisionnement dans des pays hors UE

L'évaluation de la pertinence de certains **partenariats stratégiques de l'UE avec des pays tiers**, ainsi que la mise en place d'un système de **groupage des demandes européennes** seront au cœur de la réflexion.

**L'implication du secteur électro-technologique est cruciale**, tant au niveau national que communautaire, pour identifier les matières premières jugées critiques sans être reconnues comme telles par la Commission. Le sujet du cuivre pour le secteur de l'électronique en est un parfait exemple.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu de son importance et de sa transversalité, le sujet est aujourd'hui préempté par différentes commissions de la FIEEC qui est par ailleurs membre d'une task force en la matière, pilotée par le MEDEF International.

1 Critical Raw Materials Act ou CRMA

2 En fonction de leur disponibilité

3 Contribuant de manière significative à la sécurité d'approvisionnement de l'Union et mis en œuvre de manière durable, avec des retombées transfrontalières

4 Comprenant la cartographie des minéraux, des campagnes géochimiques ou encore des sondages géo scientifiques

5 Il est à noter que des exigences particulières concernent les producteurs de produits contenant des aimants permanents, comme les réfrigérateurs, générateurs d'électricité, pompes industrielles, etc.

# Numérique

## GLOBAL INDUSTRIE 2023 Le rendez-vous incontournable de l'industrie



Le groupement des entreprises de la filière électronumérique française (GIMELEC) a participé à cette édition 2023, marquée par une grande mobilisation. Sur leur stand, on a pu retrouver une démonstration multimarques, réalisée par l'Industrial Digital Twin Association (IDTA) et l'association allemande de l'industrie électronumérique (ZVEI e. V.) sur la décarbonation de l'industrie.

Le GIMELEC est fier d'avoir contribué à la création des outils pédagogiques importants pour favoriser l'adoption de la 5G privée.

Les **guides de la 5G Industrielle** «*Tout Savoir pour vous lancer*» et «*Quelles opportunités pour les PME et ETI ?*» ont notamment été remis à Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie.



## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE Cube Data Center : les inscriptions sont ouvertes !



L'enjeu d'un **numérique responsable** est au cœur des préoccupations actuelles de l'industrie, c'est pourquoi APL DATA CENTER, Crédit Agricole, Data4, EDF et Schneider Electric se sont réunis autour d'un webinar le 7 mars 2023 pour lancer un nouveau challenge d'économies d'énergie organisé par A4MT, avec le soutien de France Datacenter et du GIMELEC. Cette initiative pionnière constituera un outil inédit de mobilisation des acteurs des centres de traitement de données impliquant la mesure et le suivi de la performance énergétique réelle.

La démarche s'inscrit dans le cadre des concours CUBE, créé en France en 2013 pour le secteur du bâtiment. Le principe est simple : **réaliser pendant un an le maximum d'économies d'énergie**, sans réaliser de gros investissements, et donc uniquement **en améliorant le pilotage des installations**

et en mobilisant les différentes parties prenantes. Cette démarche aura pour objectif de révéler des démarches de sobriété exemplaires, des bonnes pratiques et surtout de mobiliser l'ensemble de la chaîne de valeur des data centers, mais aussi des salles informatiques, dans une initiative ludique et collective.

Le concours est **ouvert à toutes les parties prenantes propriétaires, utilisateurs, exploitants de centre de traitement de données, et/ou salles informatiques**. 1, 2, 3... participez !

Pour en savoir plus et/ou vous inscrire, rendez-vous sur [cube-datacenter.org](https://cube-datacenter.org)

## EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE

### Évaluation prospective ADEME - Arcep

---

En août 2020, le gouvernement a confié la réalisation d'une étude conjointe à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) sur **l'évaluation de l'impact environnemental du numérique en France** :

Le **1<sup>e</sup> volet** a souligné la nécessité de procéder à une évaluation globale basée sur une analyse de cycle de vie multi-composants<sup>1</sup>, multicritères<sup>2</sup> et multi-étapes<sup>3</sup>.

Le **2<sup>e</sup> volet** a évalué, selon cette méthodologie, l'impact environnemental du numérique en France en 2020.

Le **3<sup>e</sup> volet**, présenté en mars 2023, consiste en une **analyse prospective à l'horizon 2030 et 2050** de l'impact du numérique selon quatre scénarios.

1 Terminaux, réseaux et centres de données

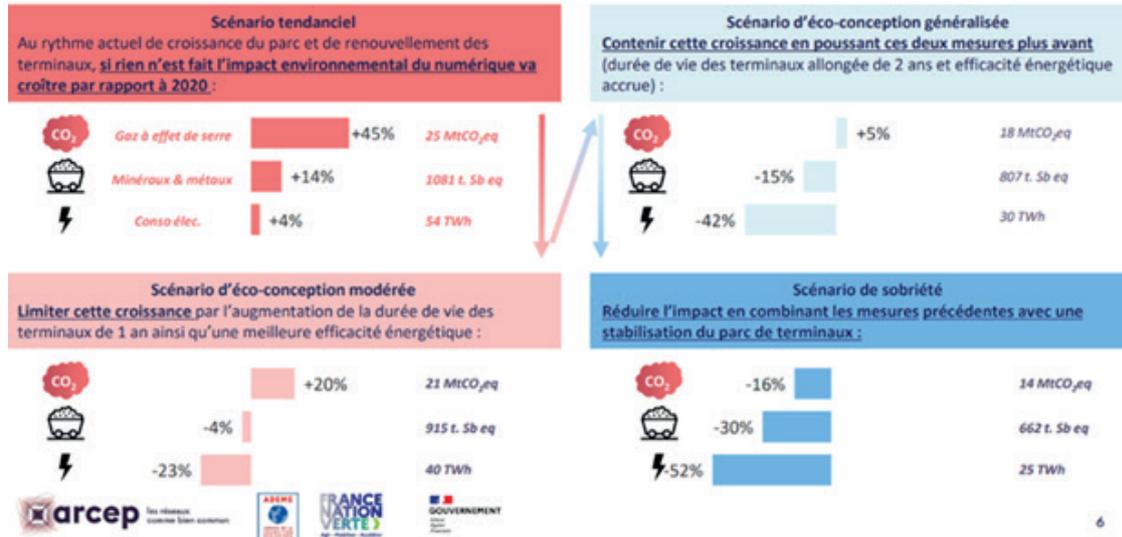
2 Empreinte carbone, mais également 10 autres indicateurs environnementaux

3 Phases de fabrication, distribution, utilisation et fin de vie

## A l'horizon 2030

L'étude propose une estimation de l'impact environnemental du numérique reposant sur **un scénario tendanciel** et **trois scénarios alternatifs d'écoconception et de sobriété**. Selon le scénario retenu, l'empreinte carbone du numérique en France **augmenterait d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2020** (soit 25 Mt CO<sub>2</sub>eq contre 17,2 Mt CO<sub>2</sub>eq en 2020).

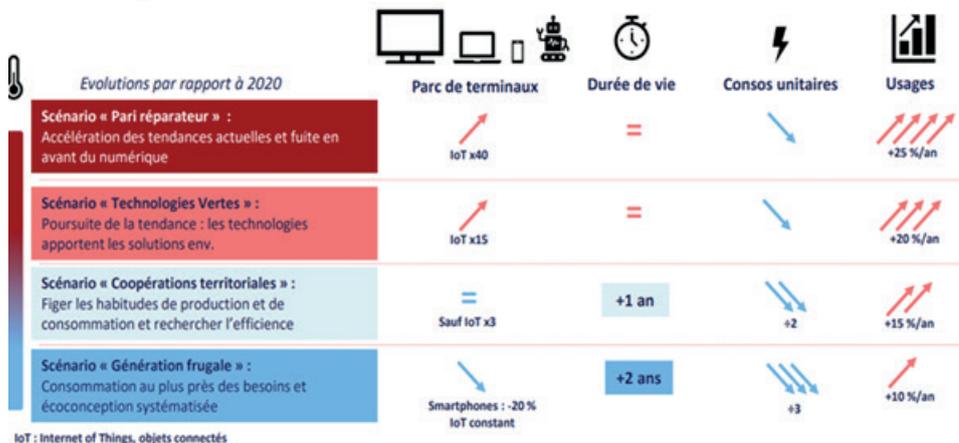
**Résultats 2030 : seule la combinaison de mesures de sobriété et d'écoconception permettrait de réduire l'impact environnemental du numérique**



## A l'horizon 2050

L'étude compare le scénario tendanciel aux quatre scénarios permettant d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'échelle nationale. L'empreinte carbone pourrait **tripler entre 2020 et 2050** dans le scénario tendanciel et représenter **plus de 49 Mt CO<sub>2</sub>eq**.

**Les scénarios ADEME visent tous la neutralité carbone à horizon 2050 et correspondent à des choix de société différents**



Cette étude sera complétée par la publication, tous les deux ans, d'un rapport mesurant l'impact environnemental des différents modes de diffusion des services médias audiovisuels. Par ailleurs, l'ADEME va lancer une **étude spécifique sur les métaux et le numérique** ainsi qu'un **programme de certificats d'économie d'énergie (CEE)** pluriannuel sur la sobriété du numérique en partenariat avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) et EcolInfo.

# Bâtiment



## SILVER ÉCONOMIE

### Étude sur l'impact économique de l'adaptation des logements au vieillissement

Le 7 février 2023, IGNES a organisé aux côtés notamment de France Silver Eco, la Filière Silver Eco, de la FFB, la CAPEB, la FFIE, la Fédération des Ascenseurs et Coédis, un webinaire sur « *L'adaptation des logements au vieillissement, coûts et bénéfices pour la puissance publique* » en présence des représentants des acteurs du bâtiment.

Alors que la prochaine décennie verra le nombre de seniors passer de 19 à plus de 21 millions dont les 3/4 souhaitent vieillir à domicile, l'adaptation de leurs logements devient un enjeu central !

MaPrimeAdapt'(MPA)' proposée en mai 2021 par Luc Broussy, président de France Silver Eco, est un dispositif de financement des travaux d'adaptation qui permet d'agir sur la prévention de la perte d'autonomie. Comme l'a révélé le consortium d'acteurs du bâtiment rassemblés autour de la filière : une politique ambitieuse d'adaptation massive d'au moins **2,3 millions de logements** pour les seniors **sur 10 ans**, s'autofinance.



Mais au-delà des seuls bénéficiaires de MPA', il paraît indispensable d'avoir une **politique globale d'adaptation au vieillissement des 6,9 millions de logements** des seniors, à articuler avec des aides complémentaires locales. En effet, seul un effet d'entraînement d'adaptation des logements au-delà de ceux subventionnés permettra d'atteindre une neutralité économique, en tenant compte de l'équation « *1,4 logement adapté sans MPA' permet de soutenir 1 logement adapté via MPA'* ». En revanche, la pérennité du dispositif est essentielle.



Au-delà des économies générées et du développement d'une nouvelle filière prometteuse, cette politique génère de nombreuses **externalités positives** : amélioration de l'espérance et de la qualité de vie avec de 20% de chutes évitées, soutien des aidants familiaux<sup>1</sup> et progrès en matière de sobriété énergétique.

« *La politique d'adaptation des logements au vieillissement a des bénéfices sociétaux incontestables* » déclare **Benoît Coquart**, directeur général de Legrand, président d'IGNES et vice-président bâtiment de la FIEEC. « *Comme le Gouvernement l'a réalisé pour la sobriété énergétique, il est essentiel qu'une campagne de sensibilisation sur les solutions favorisant l'autonomie des seniors soit initiée. Ces*

*solutions sont disponibles, éprouvées et conçues pour tous, quel que soit l'âge<sup>2</sup>, pour ne pas être stigmatisantes. Nombre d'entre elles sont aussi vertueuses pour la sobriété énergétique* ».

Pour aller plus loin, rendez-vous sur [ignes.fr](https://ignes.fr)

<sup>1</sup> Près d'1 Français sur 6

<sup>2</sup> Design for all

## SMART BUILDINGS

**Comment protéger les bâtiments tertiaires des cyberattaques ?**

Dans un monde hyperconnecté dans lequel les infrastructures interagissent, la conception, la réalisation et l'exploitation des smart buildings nécessitent aujourd'hui une **approche de la cybersécurité plus exigeante et plus globale**, qu'il convient d'intégrer dès la conception et tout au long de la vie du bâtiment.

Dans un contexte où les cyberattaques contre des organisations et des entreprises se multiplient, c'est précisément à cette problématique que la SBA - Smart Buildings Alliance for Smart Cities propose de répondre dans son nouveau **livre blanc sur "La cybersécurisation des bâtiments tertiaires"**.

Les membres du Club Cyber-OT du GIMELEC ont contribué et apporté leurs connaissances à cette publication pour faire grandir collectivement la vision de la cybersécurisation du bâtiment.

Un grand merci et bravo à eux !

**Téléchargez le livre blanc sur [smartbuildingsalliance.org](http://smartbuildingsalliance.org)**



## RSE



## REPORTING DURABILITÉ

## Les travaux de standardisation avancent

La directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (dite CSRD), entrée en vigueur le 5 janvier 2023, vise à renforcer les obligations de reporting extra-financier de certaines catégories d'entreprises<sup>1</sup>. Elle définit la **nature des informations<sup>2</sup> que les entreprises doivent communiquer** ainsi que le contenu thématique sur chacun des piliers dits ESG : environnement, social et gouvernance.

Ces informations doivent être normalisées via des **standards ESRS<sup>3</sup>** en cours de développement par l'instance

de normalisation européenne, l'EFRAG. Ils seront ensuite adoptés par actes délégués par la Commission européenne. L'EFRAG va ainsi développer deux types de standards :

- **12 standards d'indicateurs trans-sectoriels**, avec une version simplifiée pour les PME cotées, dont l'acte délégué sera soumis à consultation publique au printemps 2023 par la Commission européenne,

Normes transverses	ESRS 1 Principes généraux		ESRS 2 <b>Informations générales à fournir</b> : Base de préparation, gouvernance, stratégie, analyse de matérialité, mesures et objectifs		
	ESRS E1 Changement climatique	ESRS E2 Pollution	ESRS E3 Eau et ressources marines	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
Social	ESRS S1 Employés	ESRS S2 Travailleurs au sein de la chaîne de valeur	ESRS S3 Communautés affectées	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	
Gouvernance	ESRS G1 Conduite des affaires				

➤ **Acte délégué attendu d'ici le 30/06/23 et une entrée en vigueur progressive à compter de l'exercice 2024**

Source : EFRAG

- **41 standards d'indicateurs sectoriels**, qui viendront ajouter des informations obligatoires spécifiques à chaque secteur. A noter : une entreprise devra reporter sur l'ensemble des secteurs de son activité représentant plus de 10% de son chiffre d'affaires. Les travaux de rédaction des standards sectoriels concernant le périmètre FIEEC **devraient débuter en 2024**.

Un troisième niveau d'indicateurs est également prévu par les textes, dans la mesure où chaque entreprise pourra ajouter des indicateurs propres si elle le souhaite.

La FIEEC reste mobilisée, au niveau français comme européen, pour contribuer aux futurs travaux et s'assurer que les standards adoptés soient le plus opérationnels possibles.

<sup>1</sup> Cf. article Electrotech de février 2023, p.25

<sup>2</sup> Modèles d'affaires, risques, opportunités, informations rétrospectives et prospectives...

<sup>3</sup> Pour European Sustainability Reporting Standards

# Développement durable

## SUBSTANCES CHIMIQUES

### PFAS : évaluer au cas par cas

Les PFAS constituent une famille de **plusieurs milliers de substances chimiques** dont les propriétés ont permis de développer une multitude d'**applications industrielles** ou grand public. Ces substances, plus ou moins persistantes, se retrouvent dans les milieux naturels<sup>1</sup> et peuvent s'accumuler dans les organismes vivants et se retrouver dans la chaîne alimentaire, transportés sur de très longues distances loin de leur source d'émission.

Si l'exposition à certaines de ces substances peut avoir des effets néfastes sur la santé, cela n'est pas généralisable à l'ensemble de cette famille. C'est la raison pour laquelle il est important de mener une **évaluation au cas par cas** et, le cas échéant, de limiter strictement les émissions et l'exposition des populations.

Pour rappel, la Commission européenne a publié en octobre 2020 [sa stratégie de l'Union européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques](#), qui prévoyait d'interdire tous les PFAS, en tant que groupe, sauf lorsque leur utilisation est essentielle pour la société.

C'est dans ce contexte qu'un [dossier de restriction](#) couvrant l'ensemble des PFAS a été déposé par le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède en février 2023. Il s'agit du projet de restriction le plus important depuis l'entrée en vigueur du règlement REACH<sup>2</sup> en 2007. La définition utilisée dans ce projet considère un très grand nombre de substances<sup>3</sup> comme étant des PFAS.

Cette définition traduit la **difficulté de dresser une liste exhaustive** des substances considérées comme PFAS, ainsi que la **complexité à établir précisément les applications, usages, tonnages de production** et les mesures à prendre pour manipuler chaque substance.

Par ailleurs, la sécurité des produits et processus de production<sup>4</sup>, la santé et la sécurité au travail ainsi que la protection de l'environnement subiraient des désavantages massifs dans de nombreux domaines en raison d'une large interdiction des PFAS.



1 L'eau, l'air, les sols ou encore les sédiments

2 Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals

3 Soit 10 000

4 Notamment dans des environnements agressifs

## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

### Un hiver 2022-2023 sans encombre



Au vu des tensions énergétiques dues à la guerre en Ukraine, à la crise de la production hydraulique et à la faible disponibilité du parc nucléaire français, les ministres européens de l'énergie se sont accordés fin septembre 2022 sur un objectif volontaire de **réduction de 10 % de la consommation brute d'électricité** et d'un objectif contraignant de réduction de 5 % aux heures de pointe entre décembre 2022 et mars 2023.

Dans ce contexte, le **gouvernement français** a lancé une **mission «sobriété»** à l'automne 2022 avec l'objectif de **réduire de 10% les consommations sur deux ans**. Le programme s'articule autour de 15 mesures phares destinées à lutter contre le gaspillage et à mieux gérer la consommation d'énergie dans tous les secteurs de l'économie, de l'administration publique et au sein des foyers.

Parmi ces mesures, le plan préconise de :

- Privilégier une température de chauffage des habitations et des lieux de vie, ainsi que des locaux professionnels, ne dépassant pas les 19°C<sup>1</sup>,
- Développer des clauses de sobriété dans les contrats avec toutes les parties prenantes,
- Réduire et rénover l'éclairage intérieur,

- Effectuer un suivi précis des consommations d'énergie dans les bâtiments,
- Installer les applications Ecowatt et Ecogaz et décaler les consommations en cas de signal orange ou vert.

Des mesures réglementaires sont adoptées, ou sont en cours d'adoption, concernant l'entretien des chaudières et systèmes thermodynamiques, la régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires ainsi qu'une disposition permettant aux gestionnaires de réseau de distribution de désactiver le démarrage de certains ballons d'eau chaude pour diminuer le pic de consommation électrique et reporter la période de chauffe, sans incidence sur la facture d'électricité ni les usages de l'eau chaude.

Pour accompagner la mobilisation des entreprises, le site [lesentreprises-sengagent.gouv.fr](https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr)<sup>2</sup> propose des ressources, guides et dispositifs d'appui pour réduire les consommations d'énergie. De son côté, la FIEEC a pris part à cet effort collective avec la [déclaration de filière en faveur de la sobriété énergétique](#) adoptée en octobre 2022 pour encourager la mise en œuvre de mesures concrètes au sein de nos industries.

### A noter

Ce plan de sobriété énergétique a permis de passer l'hiver 2023 sans recours au délestage d'électricité, avec une importante baisse<sup>3</sup> de la consommation constatée par RTE en grande partie réalisée par l'industrie<sup>4</sup>. Par ailleurs, la France est redevenue importatrice nette d'électricité pour la première fois depuis des décennies. En prévision de l'été et de l'hiver 2023, le gouvernement lance à présent l'acte II du plan gouvernemental de sobriété énergétique pour amplifier les efforts réalisés ces derniers mois, systématiser les écogestes et mettre le pays sur les « rails » pour atteindre l'objectif de réduction des consommations d'énergie finale de 40% d'ici 2050. De nouvelles concertations ont lieu avec les acteurs de la filière bâtiment tertiaires et résidentiels.

1 16°C pour un bâtiment inoccupé pendant 48h (le week-end), 8°C pour un bâtiment inoccupé plus de 48h et un minimum de 26°C pour la climatisation en été

2 En collaboration avec le MEDEF, l'Ademe, le Commissariat général au développement durable et le GIP

3 De 20TWh corrigé des effets de la météo, soit -9% par rapport à la moyenne 2014-2019

4 En particulier les secteurs de la sidérurgie, la métallurgie et la chimie

## RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

### Quel bilan pour les entreprises ?



Le 24 janvier 2023, la FIEEC participait à la table ronde introductive des 16<sup>èmes</sup> Rencontres Amorce-Eco-organismes aux côtés de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), de l'Ademe et de Federec sur le thème du bilan financier des différents acteurs des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).

L'objectif de cette intervention ? Repositionner la **place des metteurs en marché** (i.e entreprises soumises à la REP) dans le dispositif, leur mobilisation dans le déploiement opérationnel et l'engagement de l'industrie en faveur de la transition vers une économie plus circulaire.

Une parfaite occasion de les sensibiliser sur l'alourdissement de leurs obligations avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et l'absolue nécessité de prévoir des temps de déploiement opérationnel suffisants. Les propos du représentant de la DGPR, Vincent Coissard, résumant parfaitement la situation : « *Si la loi AGEC date de 2020, elle implique de tels changements que c'est seulement maintenant – à partir de 2023 – qu'elle rentre pleinement en fonctionnement* ».

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### Où en est-on trois ans après la loi anti-gaspillage ?

A l'occasion des trois ans de l'adoption de la loi AGEC, le MEDEF a organisé, le 16 février 2023, une matinée de bilan sur la mise en œuvre de l'économie circulaire en France.

Que peut-on retenir ? Malgré un cadre réglementaire complexe et manquant parfois de cohérence avec le niveau européen, les **entreprises se mobilisent, investissent, innovent et forment** pour relever le défi de la transition écologique !



Très impliquée dans les travaux préparatoires de la loi puis son déploiement opérationnel au regard de son expertise, la FIEEC est intervenue à la Table ronde « *Réparation, réemploi, économie d'usage, information : l'économie circulaire modifie-t-elle les modes de consommation ?* ».

Le témoignage de David Lauvergne du Groupe Brandt a permis de mettre en évidence les **conséquences de la loi AGEC pour les entreprises du secteur**<sup>1</sup>, les opportunités qui en découlent<sup>2</sup>, les défis à relever, les contraintes opérationnelles mais également les montants financiers en jeu.

<sup>1</sup> Indice de réparabilité, fonds réparation et réemploi, information des consommateurs...

<sup>2</sup> Nouveaux business models

# Électrique

## SITE INTERNET

### Une nouvelle vitrine pour COEDIS



COEDIS, l'organisation professionnelle qui représente et défend les intérêts des distributeurs professionnels d'équipements et solutions électriques, génie climatique et sanitaires vient de lancer son site internet [www.coedis.fr](http://www.coedis.fr). Conçu pour permettre aux utilisateurs de découvrir ses missions, ses adhérents et les partenaires avec lesquels elle œuvre au quotidien, le site offre un **parcours utilisateur idéal** pour trouver toutes les informations recherchées.

Entièrement responsive, le site détaille notamment les six piliers de la valeur ajoutée de la distribution professionnelle ainsi que les **cinq univers produits de la filière** : l'électricité, le génie climatique et les énergies renouvelables, le chauffage (gaz, fioul et bois), le sanitaire et la plomberie. Il met également en avant les métiers et les différentes **activités de la distribution professionnelle à travers des portraits et descriptifs**.

Rendez-vous sur [coedis.fr](http://coedis.fr)



## SOLAIRE

### L'avenir de l'éclairage se joue au présent



Téléchargez [le guide](#).

Jusqu'ici relativement nouveau dans nos territoires, l'éclairage public solaire interroge souvent : au vu des heures d'ensoleillement en France métropolitaine, peut-on l'installer facilement ? Le solaire a le vent en poupe sur le marché de l'éclairage et ce n'est pas un hasard. En effet, c'est un secteur industriel qui a bénéficié de **bonds technologiques importants** ces dernières années. Par ailleurs, sa crédibilité croissante s'appuie sur des **innovations réelles** qui bénéficient aux utilisateurs finaux. Aussi, dans un monde confronté à d'importantes tensions économiques et environnementales, on peut installer de l'éclairage public solaire, qui est profitable à tous.

## ECLAIRAGE INTERIEUR

### Choisir un driver LED : fini le casse-tête !

Le choix d'un driver LED de qualité conditionne de bons résultats en termes de retour sur investissement, d'économie d'énergie, de possibilité de gestion et de durabilité.

Le **guide Drivers LED**, décliné en 7 parties, a pour but de communiquer à l'ensemble de la filière de l'éclairage les **critères pertinents afin d'éclairer ce choix** et présente les référentiels techniques qui permettent de les évaluer de façon objective.

Les fabricants du Syndicat de l'éclairage s'engagent à fournir à leurs clients ces informations, conformément à ces référentiels. Ces critères doivent être combinés, car ils sont interdépendants. Chaque utilisateur s'intéressera, en fonction de ses besoins, à certains plus qu'à d'autres.



Téléchargez [le guide](#).

## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

### Comment éclairer sobrement et sans nuire à la biodiversité ?



Faut-il éteindre complètement l'éclairage public, au risque de dégrader le sentiment de sécurité ou l'attractivité de la commune, ou existe-t-il des solutions, sans grever le budget de la collectivité ?

La crise énergétique que nous connaissons rend nécessaire la **mise en place d'une politique de sobriété**. Les collectivités locales peuvent commencer par les gisements d'économies les plus simples, comme **l'accélération du rythme de rénovation de l'éclairage public**, qui représente encore le 2e poste de consommation d'énergie des communes, après les bâtiments.



Pour sensibiliser les élus, les membres des Commissions « **Éclairage public et équipements connectés** » et « **Environnement** » du SERCE ont réalisé une **fiche** et une **vidéo**<sup>1</sup>, qui rappellent que **renover l'éclairage public**, répond non seulement à des **enjeux économiques**, mais également **sociétaux et environnementaux**.



« Les entreprises adhérant au SERCE sont à même de proposer toutes les solutions techniques alliant réduction drastique des consommations énergétiques de l'éclairage public, sécurité des personnes et préservation de l'environnement. Elles peuvent également accompagner les collectivités dans l'identification des solutions de financement qui commencent à se dessiner et dans la constitution des dossiers de demande.

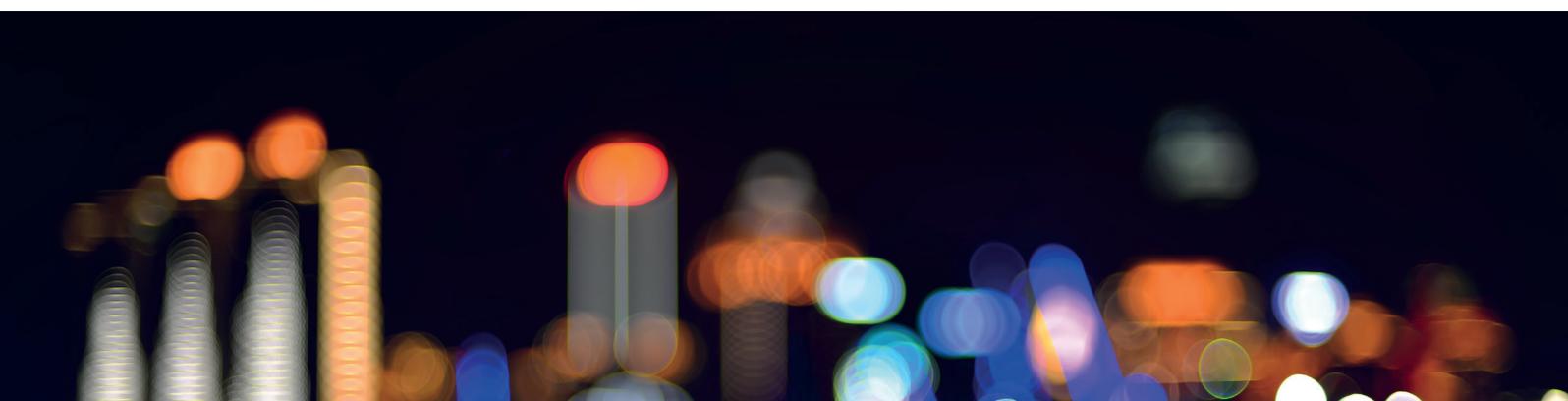
La vidéo a deux vocations : inciter les entreprises et leurs chargés d'affaires à être encore plus pédagogiques dans leurs propositions de solutions & sensibiliser davantage nos clients et maîtres d'ouvrage à la nécessité d'appréhender le plus en amont possible le sujet de la rénovation de leur parc d'éclairage public. »

**Frédéric GALLOO**

**Président de la Commission « Éclairage public et équipements connectés » du SERCE**

Accédez à la [vidéo](#) et la [fiche téléchargeable](#).

<sup>1</sup> Le scénario met en scène un maire, soucieux d'abaisser sa facture énergétique, et une chargée d'affaires apportant une méthodologie et des solutions





## METIERS DE L'ASCENSEUR

La nouvelle version du site [etreascensoriste.fr](http://etreascensoriste.fr) est en ligne



Pour répondre à un besoin en ressources humaines permanent la Fédération des Ascenseurs a mis au point une **plateforme intuitive et ergonomique pour faire le lien entre professionnels, offres pédagogiques et étudiants.**

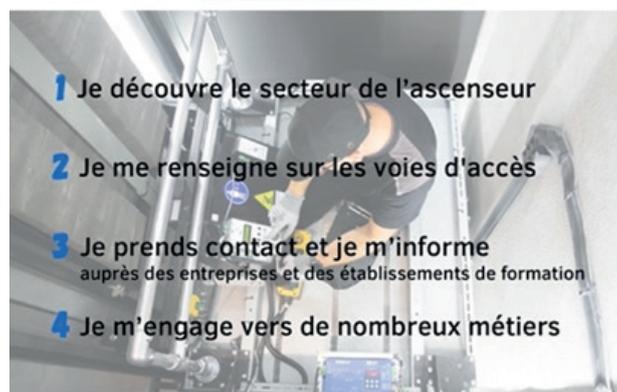
Véritable vitrine de la profession, elle a pour objectif de valoriser les métiers de l'ascenseur et les savoir-faire à travers plusieurs leviers :

- Le téléchargement gratuit et illimité de **podcasts audio et vidéo**,
- La mise à disposition de **fiches métiers**<sup>1</sup>,
- La mise à jour d'une **carte de géolocalisation** pour découvrir les établissements scolaires qui forment aux métiers de l'ascenseur et les entreprises adhérentes ;
- Des **témoignages de salariés** présentant la dimension humaine et innovante de ces métiers.

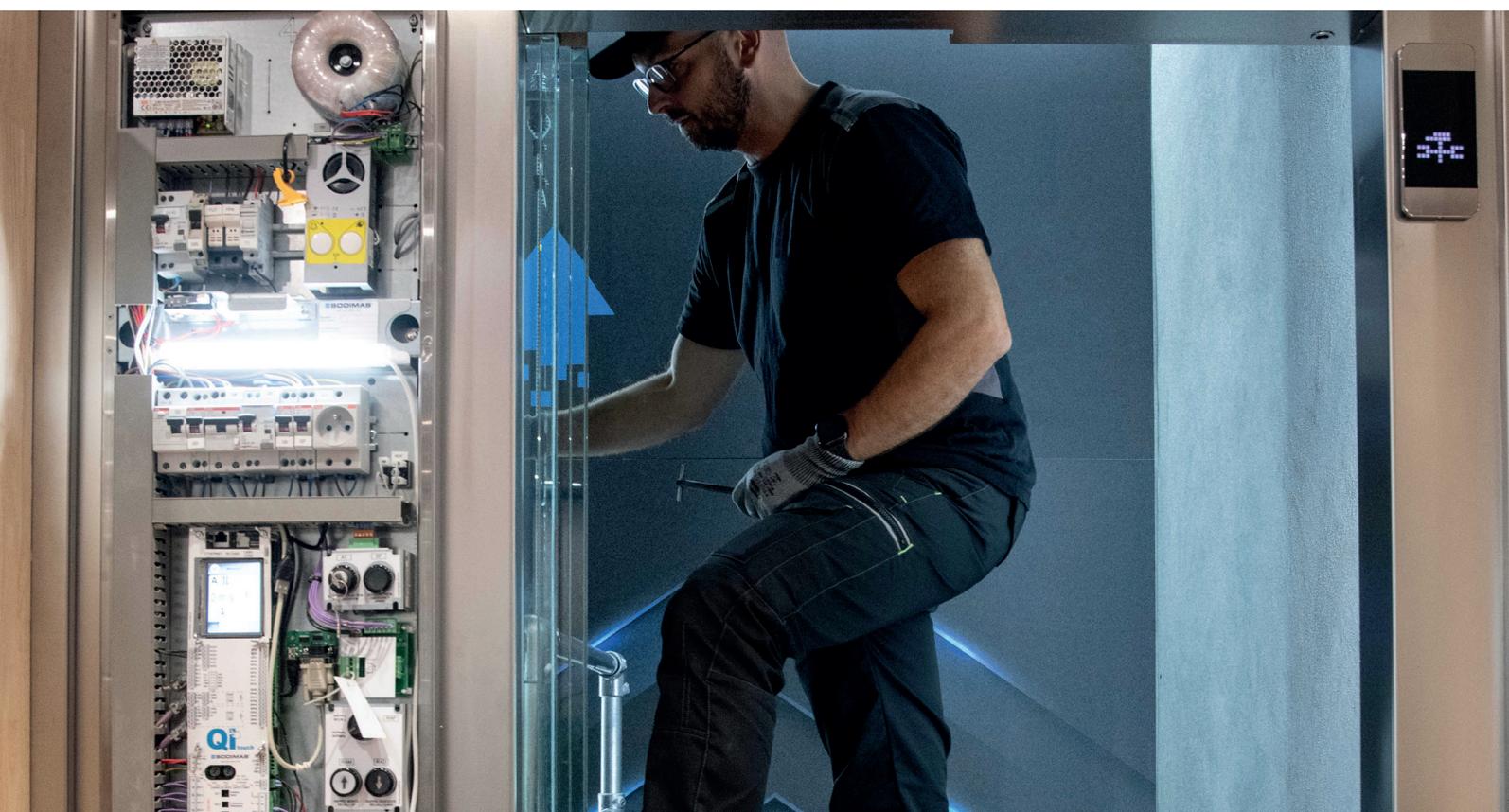
Entre innovations et savoir-faire, les métiers de l'ascenseur sont au service de la mobilité verticale qui structure les villes de demain.

Ascenseurs, escaliers mécaniques, monte-charges, élévateurs... les solutions techniques sont de plus en plus nombreuses, performantes et répondent aux enjeux urbains des nouvelles métropoles.

### être ascensoriste Nouvelle version



[etreascensoriste.fr](http://etreascensoriste.fr)



# Innovation

## CLUB #INNOV'TECH FIEEC



Le Club #InnovTech de la FIEEC réunit les experts des électro-technologies à l'occasion de webinaires prospectifs dédiés aux technologies du futur. Scientifiques, experts métiers, chercheurs, ingénieurs, partagent leur vision, les opportunités et les étapes clés des mutations technologiques qui transforment nos sociétés.

Pour tout savoir des prochains webinaires et recevoir vos invitations : [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

### Retour sur le webinaire «Recyclage du futur»



L'industrie du tri des déchets connaît une transformation majeure liée à la robotisation, à l'intelligence artificielle (IA) et aux filigranes numériques. Le 23 mars 2023, nous avons invité deux industriels, Pellenc ST et Siléane à partager leur retour d'expérience, les principales évolutions et les révolutions en cours.

Siléane, spécialiste de la robotique pour l'industrie, donne des yeux et des mains à des bras robots « vierges » et les dotent de capacités d'analyse pour de multiples applications industrielles.

« Le recours à l'IA pour le traitement d'images associé aux solutions de vision et de robotique a permis à Siléane à partir des années 2010 de développer des robots capables de trier des objets inconnus en entrée. Appliqué au secteur du tri des déchets, cela constitue une révolution que l'entreprise met en pratique depuis 3 ans » nous a expliqué la directrice du développement et de l'innovation Héléna Henry.

Du côté de la fabrication de machines de tri, Pellenc ST, leader du marché en France, au Japon et en Australie, équipe principalement les centres de tri des grands opérateurs pour le tri des déchets ménagers. Pellenc ST maîtrise bien la spectrométrie. Antoine Bourely, directeur scientifique de l'entreprise ajoute qu'elle cherche à la renforcer grâce aux filigranes numériques et à l'intelligence artificielle. La société s'appuie sur l'IA pour mieux interpréter les images et ainsi la performance de ses machines.

Ces deux entreprises ont en commun d'avoir été distinguées par le Prix FIEEC-Bpifrance de la Recherche appliquée à travers la récompense de leurs chercheurs respectifs.

### Le nucléaire, et demain ?



**Webinaire Jeudi 25 mai 2023 de 8h30 à 10h**  
**Notez à votre agenda !**

Adopté à l'Assemblée lors d'un vote solennel le mardi 21 mars 2023, le projet de loi d'accélération du nucléaire est un texte majeur pour nos industries et les technologies qu'elles développent pour ce secteur.

Le 25 mai, nous vous invitons à plonger au cœur du sujet sous l'angle des innovations technologiques : ce webinaire sera l'occasion d'aborder les perspectives de développement pour nos filières. Après un point sur la situation du nucléaire aujourd'hui, la miniaturisation, les réacteurs à neutrons rapides, à sels fondus, la fusion nucléaire, l'EPR2... seront au programme ainsi que les enjeux de transition numérique, avec Connexlab et ses innovations, le pilotage à distance ou encore les jumeaux numériques.

Ne manquez pas ce rendez-vous et ceux à venir !

Pour recevoir votre lien de connexion, envoyez un message à [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

Consultez les présentations du webinaire sur [fieec.fr/innovtech](https://fieec.fr/innovtech)

## PRIX FIEEC-BPIFRANCE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE 2023

### Répondez à l'appel à projets !



La FIEEC et Bpifrance, organisent le « **Prix FIEEC-Bpifrance de la Recherche Appliquée** » en association avec l'ANR (Agence nationale de la recherche), l'ANRT (Association nationale de Recherche technologique) et le think-tank Club Rodin.

Il récompense les chercheurs ayant mené avec une PME ou une ETI un partenariat dont l'impact est avéré en matière de création d'emploi et d'augmentation de chiffre d'affaires. Le Prix s'adresse à des candidat(e)s aux profils de chercheurs, d'enseignants-chercheurs ou d'ingénieurs d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche.

Il récompense le travail de chercheurs sur le territoire français qui concerne, en priorité, des technologies des domaines de l'électricité, de l'électronique ou du numérique appliqué à la production industrielle. Les entreprises peuvent relever de tous les secteurs d'activité utilisant ces technologies.



Depuis plus de 10 ans, ce prix incite les chercheurs académiques et les PME ou ETI à travailler ensemble afin de contribuer à renforcer leur performance et leur croissance grâce à un apport à fort contenu technologique, cette croissance générant de nouveaux emplois industriels qualifiés sur le territoire national.



Les lauréats du Prix FIEEC-Bpifrance de la Recherche appliquée 2022

### Dates à retenir

- **Judi 20 avril** : Ouverture des inscriptions
- **Lundi 11 septembre** : CLÔTURE du dépôt des dossiers de candidatures.
- **Judi 14 septembre** : EXAMEN des dossiers de candidature par le comité de sélection.
- **Judi 5 octobre** : REMISE DES PRIX aux chercheurs en présence des entreprises partenaires à l'occasion de l'événement BIG –Inno Génération, à l'Accor Arena de Paris



# International | Europe

## NORMALISATION EUROPÉENNE

### Création d'un groupe d'experts de haut niveau



C'est dans cet esprit que la Commission européenne a mis en place un Forum de haut niveau sur la normalisation<sup>1</sup>(HLF) en 2022, dans le prolongement de la stratégie européenne. Véritable outil de dialogue réunissant l'ensemble des acteurs concernés, il permettra de :

- Soutenir un marché unique vert, numérique et résilient, en établissant un plan d'action commun,
- Rapprocher les priorités politiques européennes, les activités industrielles d'innovation et d'investissement et les actions de normalisation
- Examiner les axes d'amélioration du système européen de normalisation et suivre la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en la matière.

Rassemblant jusqu'à 60 membres, il se réunira 1 à 2 fois par an en session plénière et plus régulièrement en sous-groupes ou lors de sessions thématiques. Il fonctionnera en collaboration avec d'autres structures existantes, en particulier la plateforme multipartite sur la normalisation des TIC, le comité des normes (CoS) ou d'autres groupes plus sectoriels.

Bien consciente que les normes sont un moyen efficace de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne sur les marchés internationaux, la **FIEEC est engagée dans ces travaux** via deux acteurs européens clés, membres du HLF : notre partenaire européen Orgalim et l'alliance « Power Electricity Alliance », portée par T&D Europe et des opérateurs de réseaux électriques. Dans ce cadre, notre fédération s'attachera à porter des propositions sur **l'amélioration du processus d'harmonisation des normes ou encore l'optimisation de la coordination de l'UE avec les activités de normalisation internationale**, afin de maintenir un certain alignement et d'éviter des coûts supplémentaires pour les entreprises et in fine, les consommateurs. La FIEEC proposera également des **développements normatifs** sur les besoins de production d'électricité<sup>2</sup>, le réseau électrique<sup>3</sup>, le développement d'applications électriques<sup>4</sup> ou encore la décarbonation<sup>5</sup> pour promouvoir les solutions industrielles au niveau international et assurer la résilience de notre chaîne d'approvisionnement.



1 High Level Forum - HLF

2 Plus d'automatisation et d'interopérabilité

3 Efficacité et sécurité, davantage d'automatisation, développement de logiciels temps réel, cybersécurité, interconnexion européenne

4 Production d'hydrogène, bornes électriques de recharge rapide, mégafactories - ex : batteries

5 Électrification de l'industrie, des transports

## MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE

### Un accord provisoire mais encore de nombreux points à définir



L'accord provisoire sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui a été trouvé entre les membres du Conseil et du Parlement européen le 13 décembre 2022 prévoit une entrée en vigueur du dispositif de certificats d'émission carbone pour les importateurs en octobre 2023, avec une déclaration sur une base trimestrielle. Le dispositif concernera les importations de fer et acier, ciment, engrais, aluminium, électricité et hydrogène, ainsi que certains précurseurs, mais également quelques produits dits « aval » tels que les barres, tubes, visserie, fenêtres composées majoritairement d'acier ou d'aluminium. Le dispositif pourrait être étendu à d'autres produits « aval » pour préserver la compétitivité des productions européennes face aux importations.

Le MACF est un dispositif complémentaire de la réforme du marché du carbone (ETS) qui prévoit la **diminution progressive des quotas d'émission** jusqu'à alors alloués gratuitement aux entreprises soumises à une forte concurrence étrangère et donc à risque de fuite de carbone.

Le calendrier prévoit une **montée en puissance progressive** du MACF avec une période de transition entre octobre 2023 et 31 décembre 2025 consistant à déclarer des données

d'émissions des produits importés, sans avoir à payer les certificats MACF. Cette période permettra de caler le système de vente de certificats et de contrôle des déclarations des importateurs. A partir de 2026, en lien avec la réduction progressive des quotas d'émissions pour les industriels européens soumis à l'ETS jusqu'au 31 décembre 2034, le MACF deviendra réellement effectif, avec paiement des certificats, contrôles par les autorités douanières et risques de contentieux.

Durant la première phase « à blanc » avec les certificats MACF gratuits, la Commission européenne doit notamment préciser une **méthodologie d'identification des secteurs aval** à risque de fuite de carbone et apporter une **proposition législative** pour inclure de nouveaux produits finis ou semi fini dans le dispositif MACF.

La FIEEC **reste mobilisée** sur ce dossier et souhaite également se pencher sur **l'identification des risques et solutions possibles** pour prémunir les industriels européens de la perte de compétitivité à l'exportation induite par la réforme de l'ETS.

## EUROPEAN DATA ACT

### L'industrie a besoin de stabilité



Le partage des données sera essentiel à la réussite de l'économie européenne dans les années à venir, ces dernières représentant au moins 1 000 milliards d'euros d'ici à 2030. Mais le projet de règlement européen sur les données dans sa forme actuelle (European Data Act) risque d'affecter les fondements des modèles économiques des entreprises européennes. Elles seront tenues de partager de manière obligatoire des données entre elles et vers les pouvoirs publics, sans garantir suffisamment la protection du secret des affaires ou les droits de la propriété intellectuelle.

Alors que le processus d'élaboration des politiques s'accélère sur cette proposition cruciale, l'industrie met en garde contre d'éventuelles **conséquences économiques involontaires** sur l'ensemble des chaînes de valeur des données. À l'heure des grands bouleversements économiques, des prix records de l'énergie et de l'impact négatif des pandémies et des guerres sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'industrie a besoin de stabilité. Les **exigences du règlement européen sur les données doivent être compatibles avec les conditions de marché réelles** afin de s'assurer qu'elles soient soutenables pour les entreprises européennes.

Dans ce contexte, la FIEEC a cosigné avec le MEDEF et plusieurs associations homologues une tribune en janvier 2023 et participé activement à l'élaboration des positions d'Orgalim et de la [déclaration commune](#) signés par de nombreuses associations européennes.

Retrouvez la tribune [par ici](#).

## AFFAIRES DOUANIÈRES

### Vis ma vie de douanier en entreprise !

Pour des entreprises dépendantes du commerce international, comme c'est le cas de nombreux industriels des secteurs de la FIEEC, une bonne gestion des formalités douanières est incontournable.

La douane devient de plus en plus stratégique du fait de l'accélération des échanges commerciaux, de la digitalisation des formalités ou des nouveaux enjeux géopolitiques et économiques<sup>1</sup>. Le dialogue qu'elle entretient avec les opérateurs du commerce international dans le cadre de sa mission économique de conseil et de soutien à la compétitivité des entreprises doit être encouragé.

Pour cela, il existe des passerelles à plusieurs niveaux :

- National : le **forum Douane-entreprises** est une instance permanente de concertation d'échanges, de réflexion et d'information, sur toutes les questions en relation avec le volet douanier du commerce international, à laquelle la FIEEC participe. Un Service Grands Comptes (SGC) est également mis en place pour mieux prendre en compte les spécificités des principaux opérateurs du commerce extérieur, dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel.

- Régional : des cellules-conseil aux entreprises (CCE) sont à disposition des entreprises au sein des **pôles d'action économique (PAE)** des directions régionales des douanes et droits indirects.

Dernièrement, nous avons également opéré un **rapprochement public-privé entre la FIEEC, les entreprises de nos secteurs et l'École nationale des douanes**. Ainsi, dans le cadre de la formation initiale des inspecteurs-élèves, **ces derniers ont pu effectuer un stage en entreprise** du 3 au 7 avril 2023. Des entreprises de l'électricité, de l'électronique et du numérique se sont portées volontaires pour les accueillir.

Dans la continuité, et à l'invitation de l'école, Pascal Perrochon, directeur des affaires internationales de la FIEEC, est intervenu devant les inspecteurs-élèves pour évoquer le rôle des fédérations professionnelles et partager son point de vue sur la relation entre la douane et l'entreprise. Enfin, la Commission internationale de la FIEEC échange très régulièrement avec la Direction générale des douanes et droits indirects, dans un but commun de bonne fluidité de nos échanges commerciaux.

<sup>1</sup> Brexit, conflit en Ukraine...

## ACCÈS AU MARCHÉ

## Les accords commerciaux doivent avoir vos préférences !



Le 27 mars 2023, la FIEEC a participé à la journée « Accès au marché » organisée par la Direction générale du Trésor sur le thème « **Saisir les opportunités des accords commerciaux** ».

L'Union européenne (UE) a actuellement 42 accords commerciaux avec 74 pays partenaires mais le constat est flagrant : les **entreprises françaises** sont **en-dessous de la moyenne européenne** quant au **taux d'utilisation des préférences** liées à ces accords. Ce taux serait aujourd'hui de 76 % pour les entreprises françaises contre 79 % en moyenne au niveau européen, même s'il y a des disparités selon les pays.

Ainsi, les préférences sont utilisées à hauteur de 65 % avec le Canada, 62 % vers le Japon et même seulement 44 % avec l'Algérie. Pourtant, les statistiques prouvent que ces accords se traduisent par une augmentation des échanges entre les deux parties. A titre d'exemple, les exportations de l'UE ont augmenté de 60 % vers le Canada depuis l'entrée en vigueur provisoire du CETA en 2017.

Alors pourquoi s'en priver ?

Avant tout, c'est la **méconnaissance des outils** mis à disposition par les pouvoirs publics français et européens qui participe à cette situation. Ils sont pourtant gratuits, comme le portail européen [Access2Markets](#) qui reprend des informations sur 135 pays et possède un [outil d'auto-évaluation sur l'origine baptisé ROSA](#).

La Commission européenne a aussi développé un point d'entrée unique pour le dépôt des plaintes en cas d'obstacles potentiels au commerce dans des pays tiers, notamment par l'instauration ou le maintien de barrières non tarifaires. Ce « [Single entry point](#) » est accessible sur la plateforme Access2Markets.

Il y a aussi d'autres engagements bilatéraux qui n'englobent pas tous les échanges, comme le Conseil UE-USA sur le commerce et les technologies (TTC) et celui avec l'Inde qui vient d'être décidé.

Il est clair que l'UE ne pourra réussir sa transition énergétique et écologique sans échanges commerciaux. Il convient donc de multiplier les accords, peut-être sous de nouvelles formes, comme les alliances stratégiques nouées avec certains pays dont les matières premières non disponibles en Europe sont indispensables pour réussir cette transition (batteries...), en lien avec la proposition de la Commission en faveur d'une stratégie sur les matières premières critiques (CRMA). Un des piliers du CRMA est la diversification des sources d'approvisionnement via des partenaires fiables.

Afin de comprendre les raisons pour lesquelles les entreprises françaises n'utilisent pas les préférences tarifaires et non tarifaires, la Direction générale du Trésor a organisé une consultation publique qui s'est terminée le 15 avril 2023. Sans surprise, l'utilisation des préférences serait améliorée par une **sensibilisation renforcée aux règles d'origine**, incontournables pour bénéficier des préférences.

La FIEEC n'a pas attendu ce constat pour engager des actions puisque dans le cadre des relations régulières et constructives que nous avons avec la Direction générale des douanes et droits indirects, un **webinaire consacré aux règles d'origine** est prévu le 20 juin prochain. Il sera notamment question du « **renseignement contraignant sur l'origine** » (RCO) qui permet notamment d'accéder aux préférences tarifaires.

D'autres événements et échanges suivront compte tenu des accords en cours de révision<sup>1</sup> et de ceux encore en négociation<sup>2</sup>.



1 Chili, Mexique...

2 Australie, Nouvelle-Zélande, MERCOSUR, Inde...

## Place aux partenaires

# Elles bougent Encourager les femmes à oser l'industrie



Elles Bougent est une association agréée par l'Éducation Nationale et parrainée par 6 ministères. Elle vise à **susciter des vocations** pour les **métiers d'ingénieures et techniciennes dans l'industrie et les technologies**. Concrètement, elle s'attache à mieux informer les filles sur les choix qui s'offrent à elles en matière d'orientation scolaire et professionnelle, et les encourager à s'orienter vers ces métiers. Grâce à son réseau de 8400 marraines et 310 partenaires, Elles Bougent est intervenue depuis 2005 auprès de **40.000 filles par an** dans les écoles, collèges, lycées, l'enseignement supérieur ainsi que les entreprises, en France et à l'international.



« Notre ambition depuis la création de l'association est de renforcer la mixité dans les entreprises, dans tous les secteurs d'activité industriels et technologiques en manque de talents féminins.

Grâce à nos partenaires et nos délégations régionales, nous déployons de nombreuses actions sur le terrain : témoignages dans les établissements scolaires, visites d'entreprises et d'établissements de l'enseignement supérieur, etc.

Tous ensemble, œuvrons pour une plus grande mixité ! »

Sabine Lunel-Suzanne  
Présidente d'Elles bougent

### SAVE THE DATE

Les rendez-vous 2023 Elles bougent

#### Challenge Innovatech (janvier > mai)

Des événements intergénérationnels pour inventer l'industrie du futur.

#### Les Elles de l'océan (23 mai)

Des événements pour découvrir la large palette des métiers scientifiques et techniques du maritime.

#### Smart City Week (9 au 13 octobre)

Une semaine dédiée aux métiers du bâtiment et de la construction.

#### La Semaine de l'industrie (fin novembre)

Découverte des métiers de l'industrie en entreprises.

#### Elles bougent pour l'orientation (7 décembre)

Une journée pour sensibiliser les collégiennes et lycéennes aux formations d'ingénieure et technicienne au sein des établissements du secondaire.

## Campagne digitale « Moi aussi je rêve en grand »



A l'occasion du 11 février et du 8 mars 2023, Elles bougent a sondé 1500 femmes ingénieures et techniciennes autour des enjeux d'égalité/mixité dans l'industrie, afin de déconstruire les stéréotypes. Les filles ignorent encore trop souvent que les bacs pros, les filières post bac, les prépas, les écoles d'ingénieur.e.s et les formations professionnelles leur sont tout aussi accessibles qu'aux garçons. Les métiers n'ont pas de genre !

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[ellesbougent.com](https://ellesbougent.com)



### Alors, prête.s à tenter l'aventure Elles bougent ?

Si vous souhaitez faire avancer la mixité dans les entreprises et œuvrer pour la féminisation de vos équipes, n'hésitez pas à rejoindre le mouvement et à participer aux événements, en France et à l'international.

Pour en savoir plus ou adhérer : [contact@ellesbougent.com](mailto:contact@ellesbougent.com)



## FRANCK BARON

### Président du SYCABEL

A l'occasion de la cérémonie des vœux du SYCABEL, le 19 janvier 2023, le président sortant Éric Francey (Nexans) a annoncé qu'il quittait ses fonctions au sein de l'organisation professionnelle. Il a présenté son successeur, Franck Baron, élu par les membres du Bureau. Franck Baron est actuellement Directeur Général de Prysmian en France et en Belgique. Diplômé de Supélec, il a rejoint l'industrie du câble en 2011 où il a exercé plusieurs fonctions dans les Operations en France et en Europe. Il est entré au Bureau du SYCABEL en 2018, et en a été élu trésorier en 2022.

## RACHID KHADIR

### Président du syndicat ACR

Rachid KHADIR, Directeur des Affaires Industrielles chez SIEMENS Smart Infrastructure est le nouveau président du Syndicat ACR depuis le 25 janvier 2023.

Le syndicat des Automatismes du génie Climatique et de la Régulation (ACR) a pour mission de faciliter le déploiement des solutions de régulation et gestion technique du bâtiment (i.e. Building Automation and Control Systems – BACS) sur le territoire national en coopération étroite avec nos partenaires. Nous mettons en œuvre une stratégie industrielle visant à développer des standards techniques issus des programmes de normalisation européen et internationaux pour servir de références aux dispositifs réglementaires et en adéquation avec les mécanismes de renforcement de la confiance que sont les certifications ou la labélisation.



## EMMANUEL LARDEUX

### Président du SIEPS



Lors de l'Assemblée générale annuelle du SIEPS le 30 janvier 2023, une nouvelle équipe de direction a été nommée. Emmanuel Lardeux (Air Liquide) en a pris la présidence. A cette occasion, le rapport moral a souligné l'importance du rôle du SIEPS en matière de double usage et de sanctions économiques, dans un environnement de plus en plus réglementé, faisant de l'Export Control une véritable arme commerciale. Cela explique la croissance du nombre d'adhérents, passés de 17 à 38 en 6 ans.

Dans le cadre de sa nouvelle feuille de route, le SIEPS a décidé de renforcer son partenariat avec ses homologues américains et asiatiques, d'élargir ses compétences sur les sanctions économiques et de proposer son expertise et son conseil technique en matière d'Export Control aux institutions nationales, européennes et internationales. Parmi les réalisations les plus remarquées du syndicat, on peut noter la veille réglementaire nationale, européenne et internationale ; la veille sur les sanctions économiques ; la veille sur les pénalités aux transgresseurs ; la contribution dans la récente refonte du règlement double usage ; l'introduction de la licence grand projet dans le règlement ou encore l'organisation de nombreux ateliers techniques.

## ANGÉLIQUE LONGERAY



### Vice-présidente d'IGNES

Angélique Longéray, directrice générale de Somfy France, fait ainsi son entrée au Bureau d'IGNES au cours de son deuxième mandat d'administratrice, à la suite du départ à la retraite de Pascal Le Roux. « Je suis très honorée de rejoindre le Bureau d'IGNES en tant que vice-présidente » déclare-t-elle.

« IGNES s'est imposé en tant qu'acteur majeur et reconnu de la transformation énergétique et numérique. Le bâtiment connecté, la sobriété énergétique, le maintien à domicile, la réduction des émissions carbone et la sécurité des biens et des personnes seront autant de défis passionnants à relever avec l'ensemble des membres de l'alliance »

Les membres d'IGNES sont plus que jamais convaincus que l'**adaptation des logements au changement climatique est le chantier du siècle** : 80% des bâtiments qui existeront en 2050 sont déjà construits. Le confort d'été, pris en compte dans les bâtiments neufs, n'est pourtant pas considéré dans la politique publique de rénovation. Cette asymétrie risque de renforcer une "fracture du confort thermique" entre des logements neufs et performants en été comme en hiver, et des logements anciens qui ne sont pas adaptés aux vagues de chaleur. La motorisation et l'automatisation des protections solaires et des ouvrants<sup>1</sup>, couplées à d'autres solutions pilotées, sont des solutions simples et de bon sens qui peuvent contribuer à renforcer la sobriété énergétique des bâtiments.

Angélique Longéray n'a pas manqué de souligner son enthousiasme à l'idée de relever ces nombreux défis, aux côtés des autres industriels membres d'IGNES.

## YANNICK SAINT ROCH

### Délégué général du SERCE

Après 14 années à la tête de la Direction du SERCE, Anne Valachs a quitté ses fonctions le 31 mars 2023. Le Président du SERCE et les administrateurs et la FIEEC saluent son engagement et la remercient vivement pour l'important travail de transformation et de dynamisation qu'elle a conduit tout au long de cette période, durant laquelle le SERCE a changé d'image, et développé son soutien aux entreprises adhérentes.



Le Conseil d'administration du SERCE a désigné **Yannick Saint Roch** pour prendre sa succession, qui est effective depuis le 1er avril. « Il est exaltant d'arriver au service d'un secteur d'activité qui soit tout à la fois soutenu par une dynamique de projets à long terme et au cœur des préoccupations sociétales actuelles. Les priorités sont claires : participer à donner toute leur place aux professionnels du SERCE dans un débat public largement empreint des sujets dont ils sont les spécialistes ; et travailler à une meilleure identification et attractivité des métiers afin que nos adhérents puissent saisir toutes les opportunités qui se présentent à eux pour accompagner la transition énergétique et numérique. »

MAI 2023



## Webinaire Smart Buildings Alliance x IGNES Sobriété énergétique et confort d'été

📍 Rencontre 100% digitale

Inscription en envoyant un message à [contact@ignes.fr](mailto:contact@ignes.fr)

Le 11 mai | 8h30-10h



## Webinaire FIEEC Le nucléaire de demain

📍 Rencontre 100% digitale du Club Innov'tech

Inscription en envoyant un message  
à [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

Le 25 mai | 8h30-10h



## Webinaire Objectif Fibre Découvrez le nouveau guide 2023 !

📍 Rencontre 100% digitale

Enjeux et bonnes pratiques du raccordement au réseau FttH des locaux individuels neufs à usage résidentiel ou professionnel. Maisons isolées, lotissements, maisons groupées, zones artisanales... [Inscription ici](#)

Le 23 mai | 9h - 10h30



## Finale du Challenge Innovatech

[ellesbougent.com](http://ellesbougent.com)

📍 Paris

Le 31 mai

JUN 2023

## Viva Technology La 7<sup>e</sup> édition du salon des startups et des leaders de la Tech.

📍 Porte de Versailles - Paris

Du 14 au 17 juin



## Assemblée générale du GIFAM

📍 Paris

Le 1<sup>er</sup> juin



## Jicable'23

📍 Centre de Congrès de Lyon

Cette conférence internationale anime des échanges scientifiques et techniques dans le domaine des câbles électriques isolés pour permettre une analyse approfondie de l'état de l'art et des perspectives.

Du 18 au 22 juin

## Webinaire FIEEC Relations commerciales, règles d'origine

📍 Rencontre 100% digitale

Le 20 juin

## JUN 2023



### Assemblée générale du Syndicat de l'Éclairage

📍 Paris

Le 29 juin

### Salon du Bourget 54<sup>e</sup> édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace

📍 Parc des Expositions du Bourget

Du 19 au 25 juin (ouverture au grand public du 23 au 25 juin)



### Rencontre annuelle des adhérents IGNES

📍 Espace Hamelin – Paris 16

Le 30 juin

## JUILLET 2023



### Colloque et Garden party de La FIEEC

« Matières Premières »

📍 Espace Hamelin – Paris 16

Le 6 juillet



## SEPTEMBRE 2023




### Renodays

📍 Parc des expositions, Porte de Versailles – Pavillon 6

Allez à la rencontre de l'équipe d'Uniclimate qui sera présente au Forum de la rénovation globale et performante des logements, aux côtés des associations de filière dont le syndicat est membre. Événement organisé en partenariat avec le coordinateur interministériel du Plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Les 12 et 13 septembre

Faites figurer vos prochains événements dans ELECTROTECH mag !  
[communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

VOUS ÊTES UNE  
**ENTREPRISE INDUSTRIELLE ?**

VOUS AVEZ BESOIN D'UN  
**FINANCEMENT**  
D'UNE **CAUTION** OU DE **COUVRIR**  
**VOTRE POSTE-CLIENTS ?**



- ⇒ **Financez** vos innovations, vos investissements matériels, immatériels et financiers
- ⇒ **Louez ou proposez** votre matériel en location financière
- ⇒ **Demandez des cautions** pour développer vos marchés en France et à l'export
- ⇒ **Optimisez votre cash** grâce à notre solution affacturage
- ⇒ **Obtenez des garanties financières** pour une ICPE



- ⇒ **Couvrez vos risques clients** en France et à l'export
- ⇒ **Optimisez votre crédit court-terme**

**Nous contacter**  
Céline IACOBELLI  
c.iacobelli@sofitech.pro  
06 25 11 72 20

**Sofitech** (Société de Financement des Industries Technologiques et activités connexes) et **Cemeca** (Assurance-Crédit des Industries Technologiques) partenaires de la **FIEEC**.



# **CENTRE D'AFFAIRES - ESPACES DE TRAVAIL** **À DEUX PAS DE L'ARC DE TRIOMPHE**



**20 Salles de réunion**

**Auditorium**

jusqu'à 200 personnes

**Salons de réceptions-cocktails**

jusqu'à 150 personnes

**Salons de restauration privés**

de 2 à 90 couverts

**Domiciliation d'entreprise**

**Location de bureaux privés**

**Restaurant d'entreprise intégré**

**Parking sécurisé**

Espaces clé en main avec wifi, équipements de visioconférence et service d'impression inclus.

**17, rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS**

Métro Ligne ⑥ et ⑨

Contact: [reservations@espace-hamelin.fr](mailto:reservations@espace-hamelin.fr) - Tel: 06 28 83 56 60 - [espace-hamelin.fr](http://espace-hamelin.fr)

